

OC-IRDPQ-PH-21

ORDONNANCE COLLECTIVE D'INITIATION D'UNE MÉDICATION

OBJET : Administration de BISACODYL (Dulcolax)	EN VIGUEUR : 2009-04-21
INDICATION : Constipation (voir algorithme en vigueur).	RÉVISÉ : 2013-10-24 2014-04-10
CLIENTÈLE : <u>Admise</u> enfants/adolescents/adultes/aînés, toutes déficiences	APPROUVÉE PAR : Dre Caroline Bédard, présidente du CMDP Dr Benoit Dumais, chef du département de pharmacie par intérim
RESTRICTION : Hypersensibilité au bisacodyl ou à toute autre composante du produit.	Professionnels autorisés : <i>infirmières, infirmiers</i>

<u>Situation clinique</u>	<u>Médication</u>	<u>Intervention</u>
Constipation (voir algorithme de la constipation occasionnelle en vigueur)	Clientèle adulte (≥ 13 ans) 1 suppositoire de 10 mg Clientèle enfant (2-12 ans) 1/2 suppositoire de 10 mg	